

“ Qu’il est chargé d’une grosse Famille et n’a d’autres Talents que celui qu’il pratique actuellement, c’est-à-dire (disposé au Service du Gouvernement) et ne peut soutenir sa dite Famille à moins qu’il ne plaise à Votre Excellence d’y avoir égard ; A ces Causes Supplie très humblement Votre Excellence de vouloir prendre son Etat en considération et lui accorder la Protection de Votre Excellence laquelle il fera ses efforts pour la mériter en le continuant dans sa charge ou telle autre que Votre Excellence jugera le mieux à propos lui convenir avec aussi telle paye ou appointement qu’il plaise à Votre Excellence y attacher pour le maintien de sa famille.

“ Et ne cessera de redoubler ses Vœux pour la prospérité de Votre Excellence.

Louis Chabot.

Montréal, 11 août 1778.”

Le capitaine Chabot ne dit pas explicitement qu’il assistait à l’engagement de Près-de-Ville, mais il se désigne sous le titre de “ capitaine des milices ”. Et nous n’avons pas trouvé d’autres capitaines Chabot sur les rôles des milices pour 1775.

Louis Chabot, originaire de Saint-Laurent, île d’Orléans, était fils de Joseph Chabot et de Madeleine Coulombe.

Il mourut à Saint-Antoine de Richelieu le 3 mai 1810, à l’âge de 70 ans.

P. G. R.

**La milice canadienne.** (V, III, 589.) — Les débuts de la milice canadienne remontent à l’année 1649, alors que la population de la colonie ne dépassait pas mille âmes. On plaça alors cinquante hommes sous les armes pour effrayer un peu les maraudeurs iroquois.